

RODRIGUEZ GROUP

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MARS 2013

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 mars 2013 à 9 heures à l'Hôtel Majestic, 10 Bd de la Croisette, 06400 CANNES.

L'avis de réunion, valant avis de convocation (sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les Actionnaires), comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO N° 22 du 20 Février 2013.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à Rodriguez Group de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de Rodriguez Group pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.